

tite maison au Grand-Brulé. M. PAQUIN et M. DESEVES étaient chargés de la déserte de cette paroisse et ils étaient obligés de s'y rendre tour à tour, de la Rivière du Chêne, tous les dimanches et fêtes pour y faire l'office. Ce fardeau demeura sur leur épaules pendant environ deux mois, jusque vers le milieu de février dernier, alors M. MENARD ci-devant Vicairé à Berthier se rendit à St. Benoit comme curé.

18—Ce même jour dans l'après midi une requête fut dressée à la hâte, et le lendemain elle fut présentée par M. PAQUIN lui même, elle était conçue en ces termes :—

A Son Excellence Sir John Colborne, K. C. B.  
C. H., Commandant des Forces de sa Majesté,  
en cette province :

QU'IL PLAISE A VOTRE EXCELLENCE,

“ L'humble requête des Curé, Vicairé, et habitants de la Paroisse de St. Eustache, Rivière du Chêne, expose respectueusement à votre Excellence : Que la majorité des habitans de cette paroisse à toujours été loyale et attachée au gouvernement de la mère patrie. Que la presque totalité de ceux qui se sont trouvés dans la malheureuse émeute qu'ils déplorent et qu'ils détestent n'y ont